

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 octobre 2024 à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

Délibération n° 2024_120

Date de convocation : 3 octobre 2024	Le quorum étant atteint :
Président de séance : M. LE DISSÈS Eric, Maire	Conseillers en exercice : 39
Secrétaire de séance : M. ARAKELIAN Rémy	Présents : 29 Représentés : 7 Absents : 3
Délibération publiée le :	Résultat du vote, au scrutin ordinaire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le :	après débats contradictoires :
Accusé de réception en Sous-Préfecture n°	Suffrages exprimés : 36
	Votes pour : 36 Abstentions : 0
	Votes contre : 0

Présents : LE DISSÈS Eric, COLIN Patricia, TERRIER Gérard, ARGENTI Céline, BIOLLEY Claude, TARDY Véronique, VILORIA Patrick, BRIÈRE Isabelle, BLOCQUEL Jean-Marc, ABADIE Dominique, CANTO Bernard, VANDEVOORDE Claudette, AUFFRET Yves, PENELET Sylvia, VINCENTELLI Michel, CAMISULI Antoine, CHARVOT-ISNARD Jeanine, FODERA Bina, PRADEL Véronique, MIGLIORE Eric, PANAGOUDIS Grégory, MICOTTI Sophie, ARAKÉLIAN Rémy, ALEO Adrien, ESCOLLE Laurent, CATONI Monique, GOELZER Martine, GINI Michel, PAYROUSE Michaël

Pouvoirs : ROS Marie-Rose à CANTO Bernard, GRASSINI Joseph à TERRIER Gérard, BELLON Patricia à BIOLLEY Claude, POMMIER Jocelyne à BLOCQUEL Jean-Marc, PRUVOST Amandine à VINCENTELLI Michel, FLORENTINO Manuel à ARGENTI Céline, IRLLES André à ALEO Adrien

Absents : PENNICA Christelle, LOVERA Magali, MARTINEZ Jean

Excursions Séniors – Tarifs des sorties

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
- Vu la délibération n°23121329 du 13 décembre 2023 portant organisation d'évènements et d'animations festives à destination des séniors ;
- Vu la délibération n°2024_104 du 7 juillet 2024 portant adoption du règlement intérieur des excursions séniors ;
- Vu ledit règlement intérieur ;
- Vu le devis de ALC Voyages relatif à la journée au domaine du Billardier à Tourves ;
- Vu les devis de ALC voyages et de Sud tourisme relatifs à la journée « Les coquillages à la ferme Marine » ;
- Vu les devis de Sud Tourisme et Sarlin groupes et voyages relatifs à la journée à Monaco ;
- Vu les devis de Sarlin groupes et voyages et de Sud tourisme relatifs à la découverte de la Cité médiévale d'Aigues Mortes ;
- Vu les devis de ALC voyages et Sud Tourisme relatifs à la croisière sur le Canal du Midi ;
- Vu le devis du Patio de Camargue relatif à la journée Gipsy Village ;
- Vu les devis Sarlin groupes et voyages et Sud Tourisme relatifs à la journée du citron ;
- Vu l'avis de la Commission « Sport - Culture - Animation », rendu le 25 septembre 2024 ;

La Commune souhaite développer les activités sociales et culturelles proposées aux seniors, afin d'améliorer leur qualité de vie et de santé, favoriser leur bien-être, lutter contre l'isolement et la précarité et créer du lien intergénérationnel.

Dans cette dynamique, elle a notamment adopté un règlement intérieur pour organiser des excursions et sorties, ouvertes aux Marignanais de plus de 65 ans et à leurs conjoints sur justificatif, sur inscription préalable et moyennant une participation financière. Leur mise en place répond à plusieurs objectifs Améliorer la qualité de vie et la santé.

Une première programmation de sorties à la journée est ainsi prévue au titre du dernier trimestre de cette année 2024 et du début du 1^{er} trimestre 2025. Le coût global de chacune de ces sorties comprend les frais de transport, d'activité éventuelle, et de repas.

Il appartient donc à présent au conseil municipal de fixer le montant de la participation financière des seniors pour ces activités.

La Commune souhaitant prendre en charge une partie du coût de la prestation globale, il est proposé, dans le souci d'assurer l'équité et l'accessibilité financière tout en tenant compte des coûts d'organisation, de fixer la participation de la Commune à hauteur de 20% environ du tarif par personne proposé par les prestataires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de fixer** les tarifs des « Excursions Séniors » comme suit :

Excursions	Tarif de la prestation par personne	Tarif municipal appliqué aux séniors
Journée au domaine du Billardier à Tourves	70 €	55 €
Les coquillages à la ferme Marine à Frontignan	75 €	60 €
La Cité médiévale d'Aigues Mortes	81 €	60 €
Journée à Monaco	95 €	75 €
Patio de Camargue - Gipsy Village	94 €	75 €
Croisière gourmande sur le canal du midi	90 €	70 €
Fête du citron	80 €	60 €

- **de dire** que la recette sera imputée au budget de l'exercice concerné.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,
ARAKELIAN Rémy**



**Le Maire,
Eric LE DISSÈS**



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, par courrier ou par saisine dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.